

Escroquerie d'un fournisseur

Par Lea cassier, le 28/06/2017 à 16:59

Bonjour,

Je souhaiterai connaître les conséquences après qu'un fournisseur porte plainte pour une escroquerie à hauteur de moins 10000€ et que l'accusé soit sans aucun antécédent judiciaire à quelconque niveau ? Quelles peines vont elle être appliqué ?

Quels sont les risques si par contre, s'il y a antécédent judiciaire ?

Merci